

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2025 – DE 20 H 00 À 21 H 17  
au 2<sup>e</sup> étage à la Route des Monts 14**

<b>PRÉSIDENTE</b>	Monsieur Thomas BOSSON (PLR)
<b>VICE-PRÉSIDENTE</b>	--
<b>BUREAU</b>	Monsieur Christophe BIERI (UDC) Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre)
<b>PRÉSENTS</b>	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – David BOVIGNY (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Ralph FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Julien GRAND (PLR) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) – Catherine MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Yves PASQUIER (Le Centre) – Marc-Antoine PITTET (UDC) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Nadine ROUBATY (PLR) – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dylan SAVARY (PLR)
<b>EXCUSÉS</b>	Monsieur Michel HORNER (UDC), Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) et Madame Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
<b>TOTAL</b>	27 présents, soit une majorité absolue de 14.
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	Madame Catherine BEAUD – Madame Anne FAVRE-MORAND – Monsieur Bertrand HUGUENOT – Monsieur Pascal KAEMPFEN – Monsieur Louis PITTET – Monsieur Wolfram SCHUWEY
<b>EXCUSÉE</b>	Madame Sabine GUILLET
<b>SECRÉTAIRE</b>	Madame Diana SAUTEUR
<b>RÉDACTEUR DU PV</b>	Monsieur Gilles LIARD
<b>HUISSIER</b>	Monsieur Grégory OBERSON

49 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

50 À 20.00 heures, Monsieur le Vice-président ouvre la séance du Conseil général du mardi 16 décembre 2025  
51 en ces termes :

52  
53 *« Mesdames, Messieurs, chers collègues,*

54  
55 *C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général.*

56  
57 *Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence de Madame la Présidente Isabelle Monney-Savary, de*  
58 *Messieurs Michel Horner et Pierre Mauron, ainsi que de Madame Sabine Guillet, Conseillère communale.*

59  
60 *Je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes*  
61 *et tous, chers collègues du Conseil général. Je salue également Madame Diana Sauteur, la secrétaire*  
62 *communale, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, Monsieur Bertrand Gaillard,*  
63 *responsable du service technique, Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances, ainsi que Monsieur*  
64 *Grégory Oberson, huissier. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement pour*  
65 *notre Commune et pour leur investissement dans la préparation de cette séance.*

66  
67 *Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats,*  
68 *ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de*  
69 *notre Conseil général.*

70  
71 *Je souhaite également la bienvenue et beaucoup de plaisir à notre nouvelle membre et collègue, Madame*  
72 *Nadine Roubaty. Elle succède à Monsieur Jean-Pierre Vallélian, démissionnaire de notre Législatif au*  
73 *30 novembre écoulé.*

74  
75 *Au terme de ce préambule, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente séance.*

76  
77 *Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le*  
78 *27 novembre 2025 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire le 27 novembre 2025.*

79  
80 *Vous avez également pu consulter la documentation sur la plateforme d'échanges du Conseil général.*  
81 *Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce*  
82 *soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.*

83  
84 *Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin*  
85 *de faciliter la rédaction du procès-verbal.*

86  
87 *Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des*  
88 *votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil*  
89 *général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.*

90  
91 *Chaque groupe est représenté par une personne. Deux microphones volants sont à disposition pour les*  
92 *interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit cédé,*  
93 *avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.*

94  
95 *Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte*  
96 *au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous*  
97 *rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance. »*

98  
99 Monsieur le Vice-président cède ensuite la parole à Madame Diana Sauteur pour l'appel nominal.

100 **APPEL**

101 Madame Diana Sauteur procède à l'appel nominal :

102		
103	<b>membres présents</b>	<b>27</b>
104	<b>membres excusés</b>	<b>3</b>
105	<b>majorité absolue</b>	<b>14</b>
106		

107 Monsieur le Vice-président constate que le quorum au sens de l'art. 44 de la Loi sur les communes est atteint  
108 et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

110 **ORDRE DU JOUR**

112 Monsieur le Vice-président parcourt l'ordre du jour :

113  
114 *« La convocation de la séance a été publiée le 28 novembre 2025 dans la Feuille Officielle du Canton de  
115 Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 27 novembre 2025. Il a été préparé  
116 par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du  
117 10 novembre 2025. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le  
118 site internet de la Commune, dans le bulletin communal Le Riazois et a été affiché au pilier public.*

119  
120 *L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »*  
121

**ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 octobre 2025 – approbation
2. Budgets 2026
  - 2.1. Budget de résultats – présentation
  - 2.2. Budget des investissements – présentation
    - 2.2.1. Mise en zone 30 de la Route des Monts – crédit d'engagement – approbation
    - 2.2.2. Déviation de la conduite d'eau potable de la Route de Champ-Jordan – crédit d'engagement – approbation
  - 2.3. Budgets de résultats et des investissements – vote final
3. Modification des statuts de l'Association des communes « Secours Sud Fribourgeois » – approbation
4. Postulat de Monsieur Frédéric Blanc et Madame Stéphanie Klaus « Pollution de la Sionge » – détermination du Conseil communal
5. Divers

122 L'ordre du jour tel que proposé n'amène aucune question ni remarque d'ordre formel. Il est soumis au vote.  
123  
124

125  
126

**VOTE**

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, l'ordre du jour, tel que proposé.**

127  
128 Monsieur le Vice-président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer  
129 valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.  
130

131  
132 **1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2025 – APPROBATION**

133 Monsieur le Vice-président relève que chaque Conseiller général a pu prendre connaissance du procès-  
134 verbal de la séance du 7 octobre 2025. Il tient à remercier Madame Diana Sauter et Monsieur Gilles Liard  
135 pour la coordination du procès-verbal et sa rédaction.  
136

137 Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarque d'ordre formel. Monsieur le Vice-président le soumet  
138 au vote.  
139

**VOTE**

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 octobre 2025.**

140  
141 Monsieur le Vice-président relève que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 octobre 2025  
142 est accepté. Il réitère ses remerciements à ses auteurs.  
143

144  
145 **2 BUDGETS 2026**

146 **2.1. BUDGET DE RÉSULTATS – PRÉSENTATION**

147  
148 Monsieur le Vice-président ouvre la présentation des budgets ainsi :  
149

150 *« L'entrée en matière pour le budget est acquise, conformément à l'article 83 alinéa 2 du règlement du*  
151 *Conseil général.*

152  
153 *Nous allons procéder à la présentation générale du budget 2026, puis examiner, chapitre après chapitre, le*  
154 *budget de résultats. Suivront les postes en lien avec chaque investissement. Le Conseil général se*  
155 *prononcera enfin sur l'ensemble du budget 2026.*

156  
157 *Dans l'immédiat, je passe la parole à Madame la Syndique Catherine Beaud, en charge des finances, pour*  
158 *un commentaire général. »*

159  
160 Madame la Syndique dispense ces propos :

161  
162 *« Basé sur un coefficient d'impôt de 73%, le budget 2026 boucle avec un total des charges de*  
163 ***CHF 13'067'200.00** et des produits de **CHF 12'793'890.00**, soit un résultat négatif de **CHF 273'310.00**.*  
164 *Ce résultat tient compte de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour un montant de*  
165 ***CHF 415'000.00**. Le résultat avant dissolution de la réserve s'élève donc à - **CHF 688'310.00**.*  
166

167 Selon l'art. 20 de la Loi sur les finances communales, le budget du compte de résultats doit être équilibré.  
 168 Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber, ce qui est le  
 169 cas pour notre Commune.

170  
 171 Selon le bilan au 31 décembre 2024, le capital propre se montait à **CHF 21'015'758.81**.

172  
 173 Les communes évoluent dans un contexte financier tendu : les charges obligatoires augmentent tandis que  
 174 les ressources fiscales restent limitées, renforçant la pression sur les finances locales. Pour rétablir l'équilibre  
 175 des finances cantonales, le canton de Fribourg a lancé le programme d'assainissement des finances de  
 176 l'État (PAFE), actif de 2026 à 2028. La loi correspondante (LAFE), adoptée par le Grand Conseil, fait  
 177 actuellement l'objet d'un référendum, créant ainsi une grande incertitude budgétaire pour 2026.

178  
 179 Malgré l'absence de budget cantonal prévu par le Conseil d'État, le budget communal repose sur les chiffres  
 180 transmis par les autorités cantonales et les associations intercommunales, intégrant les mesures du PAFE,  
 181 indispensables à la construction budgétaire.

182  
 183 En effet, le Conseil d'État a recommandé aux communes de tenir compte, pour l'ensemble de l'année 2026,  
 184 des mesures prévues dans le PAFE, lors de l'élaboration de leurs budgets, tout en étant conscient que celles-  
 185 ci ne pourront déployer leurs effets que sur une partie de l'année, voire ne jamais entrer en vigueur.

186  
 187 Certaines de ces mesures cantonales auront des impacts négatifs sur les communes (réduction de  
 188 subventions, transfert de charges, baisse des compensations), tandis que d'autres pourraient les avantager  
 189 (certaines dépenses prises en charge par le canton, hausse de recettes fiscales).

190  
 191 Face à cette situation, le Conseil communal reste vigilant. Il s'emploie à optimiser les dépenses courantes,  
 192 à rééchelonner ou revoir certains projets, tout en veillant à préserver un équilibre social et économique  
 193 favorable pour les habitants. Ces réflexions doivent se faire bien évidemment en concertation et en  
 194 collaboration avec le Conseil général, dans un esprit de transparence et de responsabilité.

195  
 196 La préparation du budget 2026 a été difficile. Elle a nécessité des efforts importants de chaque dicastère.  
 197 Malgré tout, le budget présenté, bien que non équilibré, est légèrement meilleur que ceux des années  
 198 précédentes.

199  
 200 Les charges liées cantonales et intercommunales augmentent fortement en regard du budget 2025.  
 201 La hausse est de 6.34% contre 2.97% en 2025 et 4.21% en 2024. Toutefois, il y a lieu de relativiser cette  
 202 hausse, tant les chiffres et les bases de calcul sont influencés par le PAFE.

203  
 204 Concernant les salaires du personnel communal, l'indexation a été calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sur la base  
 205 de l'échelle de salaire du canton de Fribourg. Il n'a pas été tenu compte de la position du canton avec une  
 206 augmentation reportée au 1<sup>er</sup> septembre 2026. Il n'y a aucune indexation relative au coût de la vie.

207  
 208 Une forte augmentation du taux de primes pour la couverture « perte de gain maladie » nous a été signifiée  
 209 par notre assureur. Ce taux passe de 1.5‰ à 4.16‰ du salaire assuré, en raison d'un contrat déficitaire dû  
 210 à de nombreux cas enregistrés ces dernières années. Malheureusement, aucun autre assureur n'a souhaité  
 211 déposer une contre-offre (Nature 3055).

212  
 213 A l'aide de quelques tableaux et graphiques, je vais vous décrire les points principaux de ce budget 2026,  
 214 dont le total des charges dépasse pour la première fois 13 millions de francs.

215  
 216 Nous pouvons constater que le produit des impôts est en progression de 4.56% par rapport au budget 2025.

217

218 *Les revenus structurels sont constitués par tous les impôts communaux et des taxes causales. Ces montants*  
 219 *ont été calculés sur trois critères, à savoir :*

- 220 • *selon les projections données par le Service cantonal des contributions (SCC) basées sur l'année 2023*
- 221 *et corrigées des situations exceptionnelles connues du SCC,*
- 222 • *selon notre propre estimation,*
- 223 • *ainsi que selon l'évolution du nombre des contribuables.*

224  
 225 *Pour 2026, la progression de ces revenus structurels est de +6.61% par rapport à 2025.*  
 226

227 *Plus tard dans ma présentation, je vous détaillerai les bases de calcul de ces montants.*  
 228

229 *Les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation,*  
 230 *les prestations en capital et les gains immobiliers. Ils régressent de 12.23% par rapport à 2025,*  
 231 *principalement à cause d'une baisse des droits de mutations. Nous avons budgétisé CHF 100'000.00 de*  
 232 *plus en 2025, année durant laquelle la majorité des ventes de Champy-Sud ont été enregistrées.*  
 233

234 *Le graphique présenté nous donne très rapidement une bonne synthèse sur la répartition de nos revenus et*  
 235 *démontre clairement la faible marge de manœuvre dont nous disposons pour influencer nos recettes, sans*  
 236 *modifier les taux d'imposition. En effet, près des ¾ des revenus sont issus des revenus fiscaux.*  
 237

238 *La variation de la péréquation financière, qui nous est défavorable, (- CHF 2'500.00 par rapport à 2025),*  
 239 *indique une augmentation de l'indice synthétique des besoins (ISB) de 105.66 à 106.16 et du potentiel fiscal*  
 240 *(IPF) de 88.74 à 88.91.*  
 241

242 *Les charges sont constituées à 59% de charges de transfert, sur lesquelles nous n'avons aucune emprise.*  
 243 *Le reste des charges comprend notamment les traitements du personnel, y compris les charges sociales*  
 244 *représentant 16%, les achats de marchandises, les frais d'entretien courant des bâtiments représentant 14%*  
 245 *et les amortissements (7%) sur lesquels nous avons peu de marge également. Je rappelle aussi que, par*  
 246 *principe, les frais d'exploitation sont calculés sur la base d'un budget zéro. Cela sous-entend que les*  
 247 *dépenses ne sont pas reportées d'année en année, mais qu'elles doivent toutes être justifiées par le*  
 248 *Conseiller communal responsable.*  
 249

250 *Les remarques principales d'ordre général ayant été données, nous allons passer sans transition au budget*  
 251 *de résultats 2026. Le cahier du budget et le rapport du budget vous ont été adressés avec la convocation de*  
 252 *la séance de ce soir. Ces documents étant bien détaillés, nous n'allons pas entrer dans les détails. Seuls les*  
 253 *chapitres amenant des remarques ou compléments d'information seront présentés par chaque membre du*  
 254 *Conseil communal.*  
 255

256 *Nous répondrons aux éventuelles questions ou commentaires après la lecture du rapport de la commission*  
 257 *financière. »*  
 258

259 **0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

260	Total des charges	CHF	1'295'295.00
261	Total des produits	CHF	203'460.00

262  
 263 **Chapitre 02** **Service généraux**  
 264

265 **0110.3130.01**

266 **0110.3170.00** *En raison des élections communales et cantonales de 2026, les montants de fournitures, de*  
 267 *frais de port, de rémunérations et frais de scrutateurs ont été revus à la hausse.*  
 268

269 **0120.3099.00** Un montant de CHF 2'000.00 a été budgétisé en vue d'une sortie de fin de législature du  
 270 Conseil communal.

271  
 272 **0220.3118.00**

273 **0220.3130.01** Divers programmes informatiques sont inscrits au budget, notamment pour la gestion des  
 274 investissements / immobilisations et des votations (0220.3118.00) ainsi que pour la mise en place du Label  
 275 Cybersafe (Audit sécuritaire de l'ensemble de notre système informatique - CHF 18'000.00 – 0220.3130.01).

276  
 277 **0220.3158.00** Les frais de maintenance informatique sont à la hausse en raison de l'augmentation du  
 278 pourcentage facturé par notre prestataire T2i sur la base des licences. Le taux passe de 18% à 22%.

279  
 280 **Chapitre 0290 Immeubles administratifs**

281  
 282 **0290.3144.00** Un montant de CHF 8'000.00 est mis au budget pour la réfection et la mise aux normes de la  
 283 porte d'entrée de la cage d'escaliers du bâtiment administratif, Rue de la Gruyère 60.

284  
 285 **0290.4470.01** Le Service des prestations en logopédie, en psychologie et en psychomotricité (SLPPG) va  
 286 louer une salle dans le bâtiment Hubert-Charles 12 pour un loyer mensuel de CHF 2'000.00.

287  
 288 **1. ORDRE PUBLIC**

289 Total des charges CHF 393'700.00  
 290 Total des produits CHF 217'550.00

291  
 292 **Chapitre 11 Sécurité publique**

293  
 294 Sur la base des chiffres et projections 2025, nous avons budgétisé un produit de CHF 50'000.00 pour le  
 295 stationnement (1110.4240.00). Les frais de personnel (1110.3010.01) ainsi que les prestations de tiers  
 296 (1110.3101.00 - 1110.3130.00) représentent un montant de CHF 13'050.00. Le solde positif de ce chapitre  
 297 est transféré pour des projets en lien avec la mobilité douce et l'environnement, selon le règlement établi  
 298 (1110.3990.00 – 7690.4990.00).

299  
 300 **Chapitre 14 Questions juridiques**

301  
 302 **1400.3612.00** La participation aux frais de curatelles augmente sensiblement, en raison de l'engagement  
 303 d'un nouveau curateur et de personnels administratifs dû à la hausse des bénéficiaires.

304  
 305 **Chapitre 15 Service du feu**

306  
 307 **1550.3612.00**  
 308 **1500.4200.00** La taxe non-pompier reste identique à CHF 150.00. Le coût par habitant pour la participation  
 309 au Bataillon Sud (pompiers) baisse légèrement à CHF 13.63 contre CHF 15.60 en 2025. Ce chapitre  
 310 s'équilibre grâce au prélèvement à la réserve.

311  
 312 **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

313 Total des charges CHF 4'376'250.00  
 314 Total des produits CHF 348'030.00

315  
 316 Une nouvelle classe primaire a été ouverte.

317  
 318  
 319  
 320

321 **Chapitre 21**

**Scolarité obligatoire**

322  
323 **2110.3171.00**  
324 **2120.3171.00** Le forfait par élève pour les sorties culturelles et sportives a été revu à la baisse. Il passe de  
325 CHF 100.00 à CHF 80.00. Cette baisse est due à la participation de l'État de Fribourg à des activités scolaires  
326 proposées annuellement à chaque élève. Il a été constaté que ce montant de CHF 80.00 est suffisant pour  
327 les activités choisies.  
328

329 **2120.3171.01** Il n'y aura pas de camp de ski ou de camp vert en 2026. Un camp poly sports sera organisé  
330 pour les 5-6 H en début d'année scolaire. Les autres camps seront organisés en fin d'année scolaire.  
331 Ils concerneront le budget 2027.  
332

333 **2140.3611.00** Les dépenses pour le Conservatoire sont en forte baisse, en raison de la diminution du nombre  
334 d'élèves de Riaz. Ils étaient 35 inscrits en 2025 contre 23 en 2026.  
335

336 **2170.3010.00** Les charges du personnel de conciergerie sont en diminution, en raison d'engagements à des  
337 salaires et pourcentages inférieurs qu'auparavant.  
338

339 **2170.3144.01** En raison de l'ancienneté du bâtiment des Monts 14, les frais d'entretien ont été revus à la  
340 hausse. Un montant de CHF 20'000.00 a été inscrit au budget.  
341

342 **2190.3153.00** Vingt-sept ordinateurs d'enseignants travaillant à plus de 40% doivent être remplacés.  
343 Un montant de CHF 30'100.00 a été porté au budget.  
344

345 **3. CULTURE ET LOISIRS**

346 Total des charges CHF 177'300.00

347 Total des produits CHF 1'200.00

348

349 **Chapitre 32 et 34**

**Culture, sport et loisirs**

350

351 **3290.3170.00**

352 **3290.3636.00** Divers montants ont été portés au budget, notamment pour les mesures de la commission  
353 culture, sports et générations (par exemple, le repas multiculturel), pour Fritime ainsi que pour des  
354 subventions aux sociétés locales.  
355

356 **3410.3612.00** La participation à l'Association Intercommunale « Sports en Gruyère » augmente principa-  
357 lement en raison de l'amortissement de la piscine de Broc. La participation à la patinoire provisoire de  
358 Charmey, en remplacement de celle d'Espace Gruyère, fermée pour cause de Comptoir gruérien  
359 (3410.3612.00), est aussi incluse dans ce compte.  
360

361 **4. SANTÉ**

362 Total des charges CHF 1'495'420.00

363 Total des produits CHF 17'000.00

364

365 La presque totalité des charges des chapitres de la santé et des affaires sociales est constituée de charges  
366 liées- Le Conseil communal n'a donc pas d'influence sur celles-ci. Les charges liées baissent légèrement de  
367 0.49% par rapport à 2025 pour le chapitre de la santé. Cela est dû notamment aux mesures du PAFE.  
368

369 Le financement des communes relatif aux prestations délivrées par le Réseau Santé et Social de la Gruyère  
370 se chiffre à CHF 28'871'125.00. Il augmente de CHF 862'562.00, soit de 3.1%. Trois postes : « Indemnités  
371 forfaitaires », « Aide matérielle attribuée nette » et les « Amortissements et charges financières » du projet  
372 « EMS Gruyère - Horizon 2030 » représentent 68.4% de l'augmentation totale.

373 **5. AFFAIRES SOCIALES**

374 Total des charges CHF 1'803'100.00

375 Total des produits CHF 7'000.00

376  
377 Comme le chapitre précédent, il s'agit également et principalement de charges liées avec une augmentation  
378 de 20.35% pour la prévoyance sociale. Cette forte hausse est principalement due à deux nouvelles charges  
379 qui incombent aux communes, suite de la suppression des mesures transitoires :

- 380 • la participation aux prestations complémentaires AI (5220.3631.00),
- 381 • la participation aux prestations complémentaires AVS (5320.3631.00).

382  
383 **5451.3636.00** Les subventions aux crèches (5451.3636.00) augmentent sensiblement, en raison de la  
384 situation fiscale des parents.

385  
386 **6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

387 Total des charges CHF 1'516'695.00

388 Total des produits CHF 33'600.00

389  
390 **Chapitre 61 Circulation routière**

391 Ce chapitre comprend le personnel de voirie ainsi que l'aménagement et l'entretien du domaine communal.

392  
393 **6150.3010.00** Concernant le personnel de voirie, Monsieur Bernard Remy prendra sa retraite à la fin de  
394 2026. Il terminera en cours d'année en fonction de ses vacances et heures supplémentaires. Un montant a  
395 été budgétisé pour son remplaçant.

396  
397 **6150.3099.00** Afin de répondre aux normes de sécurité en vigueur, les habits de travail du personnel de la  
398 voirie doivent être remplacés. Un montant de CHF 5'000.00 est prévu. Il en va de même pour le personnel  
399 de la déchetterie (7301.3099.00).

400  
401 **6150.3130.00** Ne pouvant être réalisé comme prévu initialement, le projet du sentier St-Michel a été revu.  
402 Un montant de CHF 8'000.00 figure au budget.

403  
404 **6150.3141.02** Le projet du sentier pédestre du Chafard est abandonné. Il devait être développé par la  
405 commission d'aménagement.

406  
407 Un montant de CHF 35'000.00 est inscrit au budget pour la réparation partielle de la chaussée de la Ruelle  
408 du Châtelet.

409  
410 **Chapitre 62 Transports publics**

411  
412 **6220.3611.00**

413 **6220.3612.00** Les participations pour le trafic régional ainsi que pour Mobul augmentent fortement, en raison  
414 de nouvelles répartitions État/Communes dans le PAFE.

415  
416 **7. PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT TERRITOIRE**

417 Total des charges CHF 1'729'380.00

418 Total des produits CHF 1'578'750.00

419  
420 **Chapitre 71 Approvisionnement en eau**

421  
422 **7101.3130.00** Afin de permettre le télé relevage, une première série de compteurs a été remplacée en 2024  
423 et 2025. Ce remplacement se poursuivra en 2026.

424

425 **Chapitre 72** **Protection des eaux**

426 Ce chapitre est équilibré par un prélèvement à la réserve.

427

428 **Chapitre 73** **Gestion des déchets**

429

430 **7301.3101.00** Il est prévu de poser des moloks pour CHF 20'000 au carrefour des Rues de Champy et de  
431 Saletta. Enregistrés au budget 2025, ces travaux n'ont pas été exécutés.

432

433 **Chapitre 76** **Lutte contre la pollution de l'environnement**

434

435 **7690.3170.00** Un nouveau catalogue de mesures incitatives pour l'environnement et le développement  
436 durable sera présenté prochainement. Un montant de CHF 30'000.00 a été budgétisé.

437

438 **8. ÉCONOMIE**

439 Total des charges CHF 83'660.00

440 Total des produits CHF 70'000.00

441

442 **Chapitre 82** **Sylviculture**

443

444 **8200.3141.00** Un montant de CHF 13'500.00 a été mis au budget pour la réfection de la 3<sup>e</sup> et dernière  
445 étape du Chemin du Milieu. Cette réfection consiste au renforcement du coffre du chemin et à son  
446 élargissement, afin de favoriser le passage des machines forestières. La 1<sup>re</sup> étape a été réalisée en 2024  
447 et la 2<sup>e</sup> en 2025.

448

449 La finalisation d'un canapé forestier est prévue pour 2026. Inscrit dans les objectifs de législature, ce projet  
450 est mené par la Commune, la commission culture, sport et générations et par un groupe de citoyens  
451 motivés. Il se fait bien entendu également en collaboration avec l'école.

452

453 Comme en 2025, le chapitre des forêts supporte les charges liées à l'entretien des boisements hors forêts  
454 et à l'entretien lourd des chemins forestiers.

455

456 **9. FINANCES ET IMPÔTS**

457 Total des charges CHF 184'200.00

458 Total des produits CHF 10'305'100.00

459

460 **Chapitre 91** **Impôts**

461

462 Le budget de résultats 2026 est favorablement influencé par l'augmentation des rentrées fiscales annoncées  
463 par le Service cantonal des contributions (SCC) sur la base de la statistique fiscale 2023.

464

465 Les taux de progression ont été corrigés via les situations exceptionnelles connues du SCC, afin d'être plus  
466 représentatifs, à savoir :

- 467 • Adaptation des barèmes et des déductions, afin de tenir compte de la compensation des effets de la  
468 progression à froid (mesures PAFE),
- 469 • Introduction de la 13<sup>e</sup> rente AVS dès décembre 2026,
- 470 • Introduction de la possibilité de rachat dans le 3<sup>e</sup> pilier,
- 471 • Introduction d'un plafond de CHF 8'000.00 sur la déduction des frais de transports (mesures PAFE),
- 472 • Augmentation du nombre de taxateurs fiscaux (mesures PAFE).

473

474 En tenant compte des éléments précités, pour les impôts sur le revenu, la progression entre 2023 et 2026,  
475 proposée par le SCC, est de 10.5%. La progression sur les impôts sur la fortune est de 15.9%.

476 Pour les personnes morales, la progression est de 6.1% pour l'impôt sur le bénéfice et de - 7% pour l'impôt  
477 sur le capital.

478  
479 La hausse de la population a également été prise en considération (+3.5%). Ce pourcentage inclut bien  
480 entendu les futures arrivées dans le projet Champy-Sud. Ces arrivées sont prévues dès le milieu de l'année  
481 2026.

482  
483 **Chapitre 96 Administration de la fortune et de la dette**

484  
485 **9610.3401.00** La baisse des taux de financement et la diminution de nos engagements financiers en 2025  
486 impactent favorablement le compte des intérêts passifs.

487  
488 **Chapitre 99 Postes non-ventilables**

489  
490 Ce chapitre inclut le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour un montant  
491 de CHF 415'000.00.

492  
493 Récapitulation du budget de résultats 2026

494 Total des charges	CHF	13'067'200.00
495 Total des produits	CHF	12'793'890.00
496 Excédent de charges avec la réévaluation du patrimoine administratif	CHF	273'310.00
497 Excédent de charges sans la réévaluation du patrimoine administratif (KCHF 415)	CHF	688'310.00 »

498 Monsieur le Vice-président remercie Madame la Syndique ainsi que les autres intervenants du Conseil  
499 communal, avant de transmettre la parole à Madame Gapany pour la lecture du rapport de la commission  
500 financière.

501  
502 **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

503 Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

504  
505 « La commission financière a procédé à l'examen du budget 2026 sur la base des documents détaillés qui  
506 lui ont été fournis et en relation à la présentation des divers postes lors de la séance du 11 novembre 2025  
507 par une délégation du Conseil communal et de l'administration communale.

508  
509 Le budget 2026 présente une perte de CHF 273'310.00, tenant compte, de nouveau, de la réserve de  
510 réévaluation de CHF 415'000.00. Un excédent de charges est admis, étant donné que le capital propre non  
511 affecté permet de l'absorber.

512  
513 Les postes les plus impactés par ce budget sont les suivants :

- 514 • Culture, sports et loisirs, notamment par l'amortissement de la piscine de Broc ainsi que la participation  
515 à la patinoire de Charmey,  
516 • Prévoyance sociale, par une augmentation des charges liées de plus de 20%.

517  
518 Une baisse est à relever au chapitre de l'économie publique ainsi que sur les finances et impôts, notamment  
519 en raison de la venue de nouveaux habitants et par la baisse des taux de financement et la diminution de  
520 nos engagements.

521  
522 Comme à l'accoutumée, la marge de manœuvre budgétaire demeure restreinte, une part importante des  
523 postes correspondant à des charges liées. Toutefois, chaque dicastère a fait preuve d'une grande rigueur,  
524 afin de limiter au maximum les coûts.

525

526 *A l'unanimité des personnes présentes, la commission financière prévoit favorablement le budget de*  
527 *résultats 2026 et propose au Conseil général de l'accepter.*

528  
529 *Un grand merci à toutes les personnes qui ont fourni un énorme travail pour son élaboration. »*

530  
531 *Monsieur le Vice-président adresse ses remerciements à Madame Gapany, avant d'ouvrir la discussion sur*  
532 *le budget de résultats 2026.*

533  
534 *Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet intervient de la sorte :*

535  
536 *« Vous connaissez le mot le plus utilisé ces derniers mois dans le landernau politique fribourgeois, le PAFE.*  
537 *Alors qu'il s'agit du plan d'assainissement des finances de l'État, ce PAFE est aussi l'élément le plus*  
538 *impactant du budget de notre Commune. C'est drôle, lorsqu'un échelon étatique doit faire des économies,*  
539 *il se rappelle souvent qu'il peut déverser vers l'échelon inférieur de nouvelles charges. Ceci se passe entre*  
540 *la Confédération et les cantons et les cantons vers les communes et les communes vers, en dernier recours,*  
541 *les contribuables qui paient des impôts.*

542  
543 *En revanche, ce qui est paradoxal, ces reports de charges ne suivent pas le principe de subsidiarité.*  
544 *L'échelon supérieur garde les aspects décisionnels, mais donne les aspects financiers à l'échelon inférieur.*  
545 *Le principe de qui paie commande et qui commande paie est largement bafoué. Mais, c'est vrai, le peuple*  
546 *fribourgeois, sous l'impulsion du parti socialiste, n'a pas voulu du désenchevêtrement des tâches entre les*  
547 *communes et le canton, donc nous n'avons plus que les yeux pour pleurer et subir ces nouvelles charges*  
548 *ou ces charges augmentées. Quelles sont donc les principales charges qui sont impactées de plein fouet*  
549 *par ce PAFE ?*

- 550 • *Participation des communes aux institutions spécialisées,*
- 551 • *Participation aux prestations complémentaires AI,*
- 552 • *Participation aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées,*
- 553 • *Participation aux prestations complémentaires AVS,*
- 554 • *Aide matérielle aux dépenses cantonales,*
- 555 • *Aide matérielle au Réseau Santé et Social de la Gruyère,*
- 556 • *Trafic régional, participation aux dépenses cantonales.*

557  
558 *Certes, ces charges sont en partie compensées par des recettes PAFE, liées à la non-adaptation temporaire*  
559 *de la progression à froid, le plafonnement à CHF 8'000.00 de la déduction pour les frais de déplacement*  
560 *dans la taxation cantonale.*

561  
562 *Si nous regardons de plus près le budget de notre Commune, il n'est ni meilleur ni moins bien que ces*  
563 *dernières années, malgré le PAFE. Les charges augmentent de CHF 500'000.00 et les recettes aussi, dans*  
564 *la même proportion. Alors pourquoi se plaindre ?*

565  
566 *Le problème, c'est que les participations communales aux charges cantonales augmentent en défaveur des*  
567 *communes et restent pérennes. Elles ne font qu'accentuer le phénomène de charges liées, sur lesquelles le*  
568 *Conseil communal n'a pas d'impact décisionnel.*

569  
570 *Dans ce contexte de grande incertitude financière, économique et politique pour les collectivités publiques,*  
571 *que pouvons-nous faire ?*

572  
573 *Souvent chacun y va de ses propres solutions et le consensus cher à notre démocratie suisse est mis à rude*  
574 *épreuve. Certains prônent la grève, des référendums créant l'incertitude financière pour toutes les entités*  
575 *publiques, d'autres mettent la faute sur les étrangers...*

576

577 *Même notre Conseil communal n'arrive pas à faire front commun et à être unis pour affronter les défis de la*  
578 *prochaine législature. C'est navrant. Et je suis sûr que nous avons tous à y perdre. J'espère seulement que*  
579 *nous n'arriverons pas à des blocages et confrontations, tels que notre communauté de destin les a subis lors*  
580 *de la précédente législature.*

581  
582 *Il est vrai qu'il est souvent plus facile de chercher et de rejeter les fautes auprès des autres, plutôt que de*  
583 *chercher le dénominateur commun permettant de faire avancer les projets améliorant le bien vivre-ensemble.*  
584

585 *Alors que faire pour anticiper les prochaines années avec une certaine sérénité malgré les défis liés :*

- 586 • *au vieillissement de la population,*
- 587 • *à l'explosion démographique que l'agglomération bulloise va subir, engendrant chaos routier, mitage du*  
588 *territoire, explosion des coûts liés au logement,*
- 589 • *à l'explosion des charges liées,*
- 590 • *etc. ?*

591  
592 *Le groupe Le Centre est convaincu que, pour répondre à ces défis et aux problématiques financières qui*  
593 *vont en découler durant la prochaine législature, il est indispensable de rester unis, malgré nos différences.*  
594 *La vision stratégique que devra développer le futur Conseil communal sera cruciale pour permettre à notre*  
595 *Commune de rester attractive dans les services rendus à la population, tout en maintenant un taux*  
596 *d'imposition supportable pour la classe moyenne.*

597  
598 *Ainsi le groupe Le Centre remercie le Conseil communal et, plus spécialement, le service des finances et*  
599 *notre grande argentièrre et Syndique, pour l'élaboration de ce budget 2026 qui reste dans la droite ligne des*  
600 *budgets de la législature 2021-2026. Nous allons le valider, tout en étant conscients que les prochaines*  
601 *années vont être plus rock and roll pour maintenir un budget et des comptes équilibrés. »*  
602

603 *Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Pollet pour ses propos.*

604  
605 *Pour le compte du groupe PLR, Madame Amélie Gapany sollicite, à son tour, la parole :*  
606

607 *« Nous avons la chance, depuis le début de cette législature, de valider des comptes positifs, tandis que*  
608 *chaque séance de budget soumettait un léger déficit pour notre Commune. Cette année ne fait pas exception*  
609 *à la règle, puisque le déficit projeté avoisine CHF 273'000.00. La discussion de hausses de certaines taxes*  
610 *(impôt sur le revenu, taxe immobilière) a déjà commencé dans de nombreuses communes du canton.*  
611 *Ce sujet n'est pas encore à l'ordre du jour dans la Commune de Riaz.*  
612

613 *Toutefois, lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a longuement débattu sur la pérennité de la*  
614 *santé financière de la Commune ainsi que sur les défis des années à venir, tant les communes sont pieds*  
615 *et poings liés face aux charges liées. Il s'agit désormais de trouver une juste balance entre les*  
616 *investissements nécessaires au maintien de nos infrastructures communales et au bien-être des citoyens,*  
617 *tout en nous préservant d'une augmentation potentielle d'impôts. En effet, il est de notre devoir, en tant*  
618 *qu'élu, de s'assurer que les investissements futurs soient bien priorisés, afin de garantir une stabilité au*  
619 *niveau du coefficient d'impôt. Car les défis financiers seront nombreux pour la prochaine législature.*  
620 *De nombreux projets régionaux (EMS, centre sportif) ainsi que les hausses perpétuelles des charges liées*  
621 *(santé, social et transports) auront un impact direct sur nos finances communales.*  
622

623 *Le groupe PLR demande au Conseil communal de continuer les efforts dans sa bonne gestion des finances*  
624 *communales, afin de garantir un taux d'impôt attractif et pérenne. Il le remercie pour l'excellent travail*  
625 *accompli tout au long de l'année. »*  
626

627 *Monsieur le Vice-président remercie Madame Gapany pour son intervention.*  
628

- 629  
630  
631 Enchaîne Monsieur Frédéric Blanc, pour le compte du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s :  
632  
633 *« Parler du budget communal, c'est un peu comme parler de la météo : tout le monde en a une opinion et  
634 personne ne peut vraiment le contrôler à 100%. Pourtant, contrairement aux nuages qui passent, les choix  
635 que nous faisons aujourd'hui dessineront le visage de notre Commune demain. Alors, prenons un moment  
636 pour saluer le travail accompli par nos Conseillers communaux, qui ont dû jongler avec des contraintes  
637 dignes d'une météo capricieuse !*  
638  
639 *Entre les charges liées qui grignotent notre marge de manœuvre année après année et le PAFE qui pointe  
640 le bout de son nez, pas facile de trouver un juste équilibre. Pourtant, malgré ces défis, le résultat est là : un  
641 budget responsable, qui ne sacrifie pas l'essentiel. Car oui, même avec peu, on peut faire beaucoup.  
642 A condition de bien choisir où poser ses pions.*  
643  
644 *Dans ce contexte serré, une chose reste non négociable : continuer à investir dans ce qui touche directement  
645 les personnes les plus vulnérables. Que ce soit pour soutenir nos écoliers et nos aînés, ces postes ne sont  
646 pas des lignes de dépenses, mais des piliers de notre vivre-ensemble. Ce sont ces choix qui font qu'une  
647 commune n'est pas juste un territoire, mais une communauté.*  
648  
649 *Mais, soyons clairs : ce budget n'est pas une fin en soi. C'est un point de départ. Pour que 2026 soit une  
650 année où notre Commune ne subisse pas les contraintes, mais les dépasse. Nous avons besoin de tous.  
651 De vos idées, de votre énergie et surtout de votre confiance. Alors oui, les temps sont difficiles. Mais les  
652 défis, ça se relève. »*  
653  
654 Monsieur le Vice-président adresse sa gratitude à Monsieur Blanc pour ses propos.  
655  
656 La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président s'adresse au Conseil communal pour un  
657 éventuel complément informatif.  
658  
659 Madame la Syndique remercie les groupes qui se sont exprimés et d'avoir partagé leurs craintes. Avant de  
660 compléter de la sorte :  
661  
662 *« Le Conseil communal est conscient et partage tous les défis et les enjeux qui vont nous attendre. Il a aussi  
663 à cœur de pouvoir proposer certaines prestations à ses citoyens. On peut faire simple et bien et c'est ce  
664 qu'on s'efforce de faire depuis plusieurs années, à des coûts tout à fait supportables. Je relève le dynamisme  
665 de chaque commission qui, via ses propositions, a aussi en tête les contraintes financières de la Commune.  
666 Une réflexion aussi sur l'intervention du PLR et sur les hausses d'impôts dans les communes, spécialement  
667 en Glâne. La question du coefficient d'impôt va être la grosse interrogation de la prochaine législature.  
668 Le Conseil communal entend avoir suffisamment de recul sur les recettes fiscales supplémentaires,  
669 notamment en lien avec les futurs habitants du quartier de Champy-Sud et également avec d'autres  
670 développements, telle la transformation de petites maisons en immeubles. Il convient d'avoir ce recul  
671 suffisant pour prendre les bonnes dispositions et définir si la hausse d'impôt s'avère absolument nécessaire.  
672 Elle interviendra certainement une fois. Mais, aujourd'hui, je suis bien incapable de dire quand.*  
673  
674 *En outre, en regard de la priorisation des investissements, le Conseil communal fait déjà beaucoup et je le  
675 remercie d'avoir toujours en tête cet aspect des finances communales. Nous ne pouvons pas réaliser tout  
676 ce que nous voudrions. Nous sommes en phase de réalisation sur les projets votés ces dernières années,  
677 mais on y va petit à petit. On propose toujours des petits investissements qui s'avèrent absolument  
678 nécessaires. »*  
679  
680 Monsieur le Vice-président remercie Madame la Syndique pour son complément.

681  
 682 Les groupes se disent satisfaits de sa réponse.  
 683 La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président soumet le budget de résultats 2026 au vote.  
 684

**VOTE**

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le budget de résultats 2026.**

685  
 686  
 687 2.2. *BUDGET DES INVESTISSEMENTS*  
 688

689 Monsieur le Vice-président ouvre la présentation du budget des investissements 2026 en rappelant que le  
 690 Conseil général se prononcera sur l'ensemble du budget 2026. Auparavant, il cède une nouvelle fois le  
 691 flambeau à Madame la Syndique pour un commentaire global sur les investissements.  
 692

693 Madame la Syndique relève que :

694  
 695 « *Le total des investissements (y compris les subventions) apparaissant au budget 2026 s'élève à*  
 696 *CHF 1'637'000.00. Ce budget comprend les derniers investissements qui seront votés ce soir, soit la mise*  
 697 *en zone 30 de la Route des Monts (CHF 163'000.00) et la déviation de la conduite d'eau potable de la Route*  
 698 *de Champ-Jordan (CHF 90'000.00). »*  
 699

700 Monsieur le Vice-président remercie Madame la Syndique pour cette introduction. Il indique que, compte  
 701 tenu que les messages relatifs aux investissements prévus à l'ordre du jour s'avèrent très complets et  
 702 détaillés, ils ne seront pas présentés une nouvelle fois. Il précise que les membres du Conseil communal se  
 703 tiennent à disposition pour tout complément d'informations.  
 704

705  
 706 2.2.1. *MISE EN ZONE 30 DE LA ROUTE DES MONTS – CRÉDIT D'ENGAGEMENT -*  
 707 *APPROBATION*  
 708

709 Monsieur le Vice-président demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer ou apporter un complément  
 710 d'informations.

711  
 712 Monsieur Bertrand Huguenot n'a pas d'informations complémentaires à apporter.  
 713

714 Monsieur le Vice-président transmet donc la parole à Madame Gapany, pour la lecture du rapport de la  
 715 commission financière.  
 716

717 *RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE*

718 Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

719  
 720 « *Ce projet s'inscrit dans les mesures de mise en place pour sécuriser le chemin des écoliers et améliorer la*  
 721 *sécurité routière.*  
 722

723 *Un crédit d'étude avait déjà été approuvé dans le budget 2022. C'est pourquoi, la commission financière*  
 724 *donne un préavis positif à ce crédit d'engagement. »*  
 725

726 Monsieur le Vice-président remercie Madame Gapany, avant d'ouvrir la discussion sur ce crédit  
 727 d'engagement de CHF 163'000.00 pour la mise en zone 30 km/h de la Route des Monts.  
 728

729  
730  
731  
732  
733  
734  
735  
736  
737  
738  
739  
740  
741  
742  
743  
744  
745  
746  
747  
748  
749  
750  
751  
752  
753  
754  
755  
756  
757  
758  
759  
760  
761  
762  
763  
764  
765  
766  
767  
768  
769  
770  
771  
772  
773  
774  
775  
776  
777  
778  
779  
780

Intervention de Monsieur Jacques Pollet pour le compte du groupe Le Centre :

*« Le groupe Le Centre a eu un débat par rapport à cet investissement. Il ne met pas du tout en cause la mise en place de cette zone 30 km/h. Simplement, une question s'est posée au sujet de l'emplacement du totem d'entrée et du risque de report de la charge de trafic sur la route principale qui pourrait être un gros empêchement pour les gens rentrant de leur travail. Il est important de bien considérer où on placera ce totem pour ne pas trop empiéter sur la route principale permettant de rejoindre Fribourg ou Bulle. »*

Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Pollet pour sa remarque.

A son tour, Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC) intervient à titre personnel :

*« Il apparaît très important de sécuriser ce tronçon du village pour les enfants et les écoliers. Cependant, j'aurais quelques questions par rapport à ce projet. La première : est-ce que ce projet présente les garanties en vue de la fluidité du trafic ? La deuxième : les rétrécissements permettent-ils le passage de gros véhicules, poids lourds et véhicules agricoles ? Le plan définit une largeur de 3 m 50. La loi autorise des véhicules à 3 m 50, notamment dans l'agriculture. Or 3 m 50 dans un passage de 3 m 50, c'est tout de même limite. La troisième question : le plan que l'on a reçu est-il à jour ? Il semblerait qu'il y ait eu certaines oppositions à ce projet. Je suis au courant également qu'une séance de conciliation a conduit à certaines modifications de ce plan, notamment les largeurs et l'emplacement de certains totems et potelets. Or sur le plan qu'on a sous les yeux, il semblerait que ces modifications n'aient pas été prises en compte. »*

Monsieur Bertrand Huguenot transmet la parole à Monsieur Bertrand Gaillard, responsable technique. Ce dernier fournit les explications suivantes :

*« Concernant le totem d'entrée, je n'ai pas de remarque particulière. En examen préalable, les services de l'État n'ont pas émis de souci sur la fluidité du trafic. Concernant le potelet de l'entrée de la Route de la Sionge et certains aménagements dus aux oppositions et tel qu'expliqué lors de la présentation des projets en octobre dernier, le plan remis ici est identique à celui qui a été transmis à l'État. C'est le plan de mise à l'enquête. A côté de cela, est joint un dossier avec les modifications et les accords acceptés en séance de conciliation.*

*Le plan principal soumis à l'enquête reste le même jusqu'à ce que les services de l'État aient fait toutes les corrections. Ils peuvent même en ajouter. Puis, un plan définitif d'exécution sera transmis. C'est la procédure. Reste que toutes les modifications apportées, soit la légère modification de l'emplacement du totem côté Route de la Sionge, tout en sachant que celui-ci disparaîtra le jour où la Route de la Sionge viendra placée à 30 km/h, ainsi qu'un petit élargissement de 3 m 50 à 3 m 70 accepté lors des séances de conciliation font partie du dossier transmis à Fribourg. Le plan définitif sera adapté à ce moment-là. On n'a pas le droit de présenter des plans qui ne sont pas ceux qui ont été signés lors de la mise à l'enquête. J'espère avoir répondu aux questions. »*

Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Gaillard pour ses précisions.

Madame Stéphanie Klaus (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) s'exprime à son tour :

*« Je suggère de profiter de cette modification routière proche de l'école primaire pour rappeler aux parents, aux élèves et à la population les règles de priorité à observer dans une zone 30 km/h car de nombreuses personnes ignorent encore que les cyclistes, voitures et motos ont la priorité sur les piétons. »*

Monsieur le Vice-président remercie Madame Klaus.

781  
782  
783 Pour sa part, Monsieur Frédéric Blanc (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) formule la remarque suivante :

784  
785 *« Comme déjà évoqué lors de la dernière séance, j'ai peur d'un report du danger pour les cyclistes avec les*  
786 *zones d'évitement qui sont prévues. Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas mettre simplement des*  
787 *potelets pour les zones d'évitement pour les voitures et que les cyclistes puissent poursuivre leur chemin au*  
788 *bord de la route. J'ai vraiment du mal avec ça. On voit ce qui se passe à la Rue de Saletta, par exemple.*  
789 *Merci pour votre réponse. »*

790  
791 Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Blanc.

792  
793 Monsieur Bertrand Huguenot indique que le point sera repris avec le responsable technique.

794  
795 Monsieur Bertrand Gaillard enchaîne en apportant les précisions suivantes :

796  
797 *« Je vais avoir du mal à répondre sur le choix stratégique. Quand je suis entré en service, le projet était déjà*  
798 *à l'enquête. Lors de la consultation préalable au printemps par les services de l'État, ceux-ci n'avaient pas*  
799 *émis de remarque particulière sur la dangerosité pour les vélos, estimant que la zone de 30 km/h permet*  
800 *une certaine mixité et un respect des uns et des autres. La correction idéale aurait peut-être prévalu avec le*  
801 *déport des cyclistes à l'arrière des éléments routiers. Le gabarit de route reste connu par rapport aux*  
802 *bâtiments existants et aux obstacles obligatoires pour ralentir le trafic. A ma connaissance, les potelets seuls*  
803 *n'auraient pas été autorisés. Mais je ne veux pas m'avancer là-dessus, il faudrait que je cherche dans les*  
804 *anciens documents. »*

805  
806 Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Gaillard pour son intervention.

807  
808 Monsieur Blanc se montre satisfait de la réponse.

809  
810 La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Vice-président clôt la discussion et soumet ce point au vote.

811

<b>VOTE</b>
-------------

<b>Le Conseil général accepte par 26 voix et 1 abstention, le crédit d'engagement de CHF 163'000.00 pour la mise en zone 30 km/h de la Route des Monts, selon la proposition du Conseil communal.</b>
---

812  
813 Monsieur le Vice-président remercie ses collègues du Conseil général et aborde le prochain investissement.

814  
815  
816 2.2.2. *DÉVIATION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA ROUTE DE CHAMP-JORDAN –*  
817 *CRÉDIT D'ENGAGEMENT - APPROBATION*

818  
819 Monsieur le Vice-président aborde le second investissement : la déviation de la conduite d'eau potable de la  
820 Route de Champ-Jordan.

821  
822 Le Conseil communal ne souhaitant pas s'exprimer, il invite Madame Gapany à procéder à la lecture du  
823 rapport de la commission financière.

824  
825 *RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE*

826 Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany dispense ce discours :

827

828 « Ces travaux de mise en séparatif des eaux ont déjà été approuvés lors du Conseil général du 8 octobre  
829 2024.

830 Un nouveau projet de construction a toutefois nécessité la réévaluation du dossier et le remplacement total  
831 de la conduite sur l'ensemble du tracé est envisagé.

832  
833 A l'unanimité des personnes présentes, la commission financière préavise le crédit d'engagement. »

834  
835 Monsieur le Vice-président remercie Madame Gapany.

836  
837 La parole n'étant pas demandée, il soumet cet objet au vote.

838

**VOTE**

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le crédit d'engagement de CHF 90'000.00 pour la déviation de la conduite d'eau potable de la Route de Champ-Jordan, selon la proposition du Conseil communal.**

839

840

841 2.3. *BUDGETS DE RÉSULTATS ET DES INVESTISSEMENTS – VOTE FINAL*

842

843 Monsieur le Vice-président annonce le vote final sur le budget de résultats et des investissements et passe  
844 la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport de la commission financière.

845

846 *RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE*

847 Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

848

849 « Le budget de fonctionnement 2026 ainsi que le budget des investissements proposés ayant tous été  
850 approuvés, la commission financière propose d'accepter dans son ensemble le budget 2026 et remercie  
851 encore une fois le Conseil communal pour son travail. »

852

853 Monsieur le Vice-président remercie Madame Gapany et ses collègues pour leurs rapports et leur travail.

854

855 La parole sur le budget de résultats et sur le budget des investissements n'étant pas demandée, ces objets  
856 sont soumis au vote.

857

**VOTE**

**Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, les budgets de résultats et des investissements 2026 pour les objets qui ont été acceptés.**

858

859 Monsieur le Vice-président remercie le Conseil général pour sa confiance envers la commission financière,  
860 l'administration et le Conseil communal. Il passe ensuite au point 3 de l'ordre du jour.

861

862

863 **3 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES « SECOURS SUD**  
864 **FRIBOURGEOIS » - APPROBATION**

865 Monsieur le Vice-président indique que le message du Conseil communal étant suffisamment exhaustif,  
866 l'Exécutif ne souhaite pas s'étendre davantage.

867

868 Madame Stéphanie Klaus (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) dispense la remarque suivante :

869

870 « J'ai une remarque sur la forme et non sur le fond de ces statuts. Je me réjouis que le comité de rédaction  
871 ait fait l'effort d'utiliser l'écriture inclusive dans ses nouveaux statuts. Cette ouverture est louable et  
872 bienvenue. Je relève, en revanche, que le document présenté a oublié de corriger de nombreuses lignes au  
873 fur et à mesure qu'on avance dans la lecture. A toute fin utile, je peux envoyer le document avec les  
874 corrections à apporter à l'administration communale.

875  
876 De plus, la forme inclusive choisie, à savoir le tiret, inclut certes les femmes en plus des hommes, mais elle  
877 laisse de côté les personnes qui ne se reconnaissent pas dans ce système binaire. Quitte à apporter une  
878 telle modification, je proposerais au comité de recourir en priorité aux termes épiciènes : ce sont des termes  
879 dont la forme ne varie pas, selon que l'on se réfère à un nom féminin ou masculin (par exemple, la direction  
880 du service, les membres du Conseil communal, etc.).

881  
882 Merci au Conseil communal ou à l'administration communale de transmettre ces remarques et corrections  
883 au comité de l'Association 'Secours Sud fribourgeois'. »

884  
885 Monsieur le Vice-président remercie Madame Klaus pour ses remarques et sa proposition.

886  
887 La parole n'étant plus demandée, il soumet ensuite au vote la modification des statuts de l'Association  
888 « Secours Sud fribourgeois ».

**VOTE**

**Le Conseil général accepte par 26 voix et 1 abstention, la modification des statuts de l'Association des communes « Secours Sud Fribourgeois ».**

890  
891 Monsieur le Vice-président adresse sa gratitude aux membres du Conseil général et aborde le prochain point  
892 de l'ordre du jour.

893  
894  
895 **4 POSTULAT DE MONSIEUR FRÉDÉRIC BLANC ET MADAME STÉPHANIE KLAUS**  
896 **« POLLUTION DE LA SIONGE » - DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL**

897 Monsieur le Vice-président indique que le Conseil communal estime sa réponse suffisamment complète et  
898 qu'il ne souhaite pas intervenir. Il se tient néanmoins à disposition pour tout complément d'information.  
899 De ce fait, Monsieur le Vice-président transmet la parole aux auteurs du postulat.

900  
901 Monsieur Frédéric Blanc remercie le Conseil communal de s'être penché si rapidement sur ce postulat :

902  
903 « La détermination nous a permis de découvrir comment procéder lorsqu'une pollution est constatée. Nous  
904 avons en outre eu la satisfaction d'apprendre qu'un document décrivant cette procédure sera créé et diffusé  
905 à la population.

906  
907 Après la publication de l'ordre du jour de cette assemblée, nous avons reçu le témoignage d'une personne  
908 qui a suivi cette procédure d'alerte et à qui il a été répondu 'On ne peut rien faire'. Parce que l'eau est un  
909 bien commun tellement précieux, cette situation est inacceptable. Nous encourageons donc vivement le  
910 Conseil communal à mettre en action son réseau pour faire avancer ce dossier. Pour initier cette étape, nous  
911 avons réfléchi à quelques pistes que nous vous partagerons en fin d'exposé. »

912  
913 Madame Stéphanie Klaus poursuit de la sorte :

914  
915 « Cette détermination a soulevé quelques questions et suggestions.

916

917 Question par rapport à la possibilité 1 : Un document d'Alerte pollution', qui serait diffusé et affiché dans les  
918 espaces publics. Ce document fournit toutes les informations utiles en cas de constat de pollution". Question :  
919 sous quel format et où le Conseil communal envisage-t-il d'afficher cette alerte pollution ?

920 Deuxième question par rapport aux possibilités 1 (Un document d'Alerte pollution', qui serait diffusé et affiché  
921 dans les espaces publics. Ce document fournit toutes les informations utiles en cas de constat de pollution  
922 et 3 (mise en place d'une procédure d'alarme) : quelle différence le Conseil communal fait-il entre ces deux  
923 propositions ? Et en quoi la 'procédure d'alarme' est-elle différente du document 'Alerte pollution' et de l'appel  
924 au 117 ?

925  
926 Troisième question par rapport à la possibilité 4 (concernant les agriculteurs), le Conseil communal envisage-  
927 t-il de contacter les agriculteurs de la Commune pour leur rappeler ce règlement ? »

928  
929 Monsieur Frédéric Blanc conclut :

930  
931 « Voici enfin nos propositions pour avancer sur ce dossier. Nous suggérons au Conseil communal de prendre  
932 contact avec la Ville de Bulle pour exiger ensemble auprès du Service de l'environnement de procéder à des  
933 ajustements des autorisations de déversement délivrées par ses services aux entreprises de la zone  
934 industrielle de Planchy. Vu l'impact des déversements dans la Sionge, ces autorisations semblent obsolètes  
935 vu les agrandissements de la zone industrielle.

936  
937 Nous suggérons également au Conseil communal de s'adjoindre les services des députées au Grand Conseil  
938 présentes dans cette assemblée pour porter au niveau cantonal nos préoccupations qui sont aussi celles de  
939 nombreuses personnes, qu'elles soient assises dans cette salle ou en contact quotidien avec la nature ou  
940 amatrices de balades à la Boquette.

941  
942 Enfin, et pour terminer, dans certaines communes, des filtres ont été posés pour stopper une partie des  
943 polluants charriés par les eaux pluviales. Peut-être que ces technologies ou d'autres pourraient être  
944 installées lors des prochaines réfections de routes, afin de réduire leur concentration dans la Sionge. »

945  
946 Monsieur le Vice-président remercie Madame Klaus et Monsieur Blanc pour leurs propos.

947  
948 Monsieur Pascal Kaempfen adresse le retour suivant :

949  
950 « La réponse a été préparée pour cette séance du Conseil général. Maintenant, les mesures devront être  
951 mises en place. C'est quelque chose qui va se réfléchir durant la prochaine législature. A la question de  
952 savoir comment les choses vont-elles être proposées à la population, il existe divers supports : le pilier public,  
953 internet, etc. Tout ceci devra être évidemment travaillé. Peut-être qu'on ne le dit pas suffisamment, je vous  
954 montre ce petit truc 'Ne polluez pas nos eaux'. Lorsqu'il y a une bouche d'égout, il faut souvent penser que  
955 cette bouche conduit à la Sionge. Il s'agit de rendre la population attentive que, dès le moment où l'on  
956 déverse des choses dans ces bouches d'égout, elles passent en général directement dans la rivière.

957  
958 Je veux encore juste préciser que ce projet ne s'improvise pas en quelques mois. Il va falloir y travailler  
959 durant la prochaine législature. Si je serai là et que je conserve ce même dicastère, je m'engage à y réfléchir  
960 et sur les moyens de le concrétiser. »

961  
962 Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Kaempfen.

963  
964 La réponse convient à Monsieur Blanc.

965  
966 La parole n'étant plus sollicitée, il clôt ce point et indique que le Conseil général prend acte de la  
967 détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Frédéric Blanc et Madame Stéphanie Klaus.

968

969 Monsieur le Vice-président entame ensuite le dernier point de l'ordre du jour : les divers.

970

971

972 **5 DIVERS**

---

973 A l'amorce des divers, Monsieur le Vice-président rappelle les dates arrêtées pour les prochaines séances  
974 du Conseil général :

975

- |     |   |                                   |  |
|-----|---|-----------------------------------|--|
| 976 | • | Mardi 21 avril 2026, à 20 h 00    | Séance des comptes 2025                |
| 977 | • | Mardi 5 mai 2026, à 20 h 00       | Séance constitutive du Conseil général |
| 978 | • | Mardi 6 octobre 2026, à 20 h 00   | Séance de réserve                      |
| 979 | • | Mardi 15 décembre 2026, à 20 h 00 | Séance du budget 2027                  |

980

981 Pour la suite des divers, il prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les  
982 postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

983

984

#### 985 **PROPOSITION**

986 Monsieur le Vice-président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

987

988 Personne n'intervient.

989

990

#### 991 **POSTULAT**

992 Monsieur le Vice-président enchaîne avec les postulats et questionne le Législatif sur le dépôt d'un postulat.

993

994 Tel n'est pas le cas.

995

996

#### 997 **RÉSOLUTION**

998 Monsieur le Vice-président annonce que, tel que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général,  
999 les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et  
1000 distribués à tous les membres.

1001

1002 Aucune résolution n'ayant été déposée, il passe à l'objet suivant.

1003

1004

#### 1005 **QUESTIONS**

1006 Monsieur le Vice-président ouvre la discussion sur les questions.

1007

1008 Monsieur David Bovigny (PLR) intervient en qualité de président de l'intersociété de Riaz :

1009

1010 *« Riaz est un village de près de 3'000 habitants, et cela fait des années que l'on entend – à juste titre – qu'il*  
1011 *est important qu'il ne devienne pas une simple cité-dortoir. Les sociétés villageoises jouent, à cet égard,*  
1012 *un rôle essentiel : elles animent le village, créent du lien social, fidélisent leurs membres et contribuent à*  
1013 *l'identité locale.*

1014

1015 *Jusqu'à récemment, le bâtiment Hubert-Charles remplissait pleinement cette mission. Il faisait office de*  
1016 *véritable 'maison des sociétés' : deux chœurs pouvaient s'y réunir chaque semaine dans les combles pour*  
1017 *leurs répétitions, voire occuper les lieux tout un week-end lors de répétitions intensives, tandis que la fanfare*  
1018 *animait le rez-de-chaussée.*

1019

1020 Cette organisation fonctionnait. Et elle répondait aux besoins des sociétés.

1021  
1022 *Aujourd'hui, la situation a changé. Les chœurs ont dû quitter les combles pour être relogés dans la salle où*  
1023 *nous siégeons ce soir. Le lieu en tant que tel n'est pas le problème. La difficulté réside dans la disponibilité*  
1024 *de cette dernière, devenue extrêmement limitée.*

1025  
1026 *Concrètement : lorsque le Conseil général se réunit – cinq ou six mardis par année –, ce sont les chœurs*  
1027 *qui doivent trouver une solution alternative. Lorsqu'une société souhaite organiser son assemblée générale,*  
1028 *par exemple, elle se heurte parfois à l'impossibilité de le faire en raison d'une occupation par une autre*  
1029 *société. Et ces situations se répètent, au gré des nombreuses utilisations de cette salle.*

1030  
1031 *Ces difficultés ne concernent d'ailleurs pas uniquement les chœurs. Le cours de yoga, par exemple, qui se*  
1032 *tenait auparavant dans cette salle, a été déplacé dans une salle de classe, au milieu de pupitres et tableau*  
1033 *noir, un cadre peu adapté à ce type d'activité.*

1034  
1035 *Face à cette situation, de nombreuses sociétés éprouvent une forme d'incompréhension, voire de désaveu.*  
1036 *Elles ont le sentiment que leurs besoins passent désormais au second plan par rapport à une politique de*  
1037 *location plus intensive du bâtiment.*

1038  
1039 *Ma question est donc la suivante :*

1040 *Quelle est la vision du Conseil communal concernant l'avenir des sociétés villageoises et l'utilisation des*  
1041 *infrastructures communales ?*

1042  
1043 *Des solutions sont-elles actuellement à l'étude, afin de garantir, à moyen et à long termes, des espaces*  
1044 *adaptés, disponibles et compatibles avec la vie associative locale ?*

1045  
1046 *Je souhaite sincèrement que des réponses concrètes puissent être apportées, avant que la vitalité de nos*  
1047 *sociétés ne soit durablement fragilisée. »*

1048  
1049 Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Bovigny pour son intervention et transmet la parole au Conseil  
1050 communal.

1051  
1052 Madame Anne Favre-Morand répond de la sorte :

1053  
1054 *« En effet, deux sociétés de chant ont été déplacées dans cette salle. Comme cela a été dit, le local est*  
1055 *assez sympathique et spacieux. Il répondait à une demande d'un des deux chœurs, il y a une année, de*  
1056 *venir répéter ici pour une question de place. Pour les assemblées, entre autres, les chœurs étaient déjà*  
1057 *tenus de demander auparavant s'ils avaient besoin de temps de supplémentaire de location.*

1058  
1059 *En cette fin d'année, il y a eu en tout trois fois où la salle était réservée de longue date. Un des chœurs a dû*  
1060 *être relogé par les soins de la Commune dans une autre salle. Au sujet du yoga, il reste 80 m<sup>2</sup> pour une*  
1061 *dizaine de personnes, on est plutôt bien et pas entre les pupitres.*

1062  
1063 *A Hubert-Charles, la salle est louée pour le Service de logopédie, psychologie et psychomotricité, un*  
1064 *partenaire de la Commune, de l'école et en faveur de l'école inclusive. La location n'est pas la volonté*  
1065 *première de la Commune de. Est-ce qu'on pense toujours à nos sociétés ? Eh bien oui, la Commune de Riaz*  
1066 *bosse bien au niveau financier, des gratuités des salles sont mises à disposition. Pour le futur, un bâtiment*  
1067 *de sport se profile. Il est à l'étude. Ce sera au Conseil général de l'approuver d'ici là. »*

1068  
1069 Monsieur le Vice-président remercie Madame Favre-Morand pour ses propos et demande à Monsieur  
1070 Bovigny s'il se montre satisfait de la réponse.

1071

1072 Réponse affirmative.

1073

1074 Monsieur Stéphane Oberson ((PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) intervient à son tour :

1075

1076 *« Je me permets de revenir sur la zone limitée à 30 km/h de la Rue de Saletta. De manière générale, je suis*  
1077 *satisfait de cette limitation, qui contribue à améliorer la sécurité sur ce tronçon.*

1078

1079 *Toutefois, le croisement Champy - Saletta pose un réel problème de visibilité, s'agissant du respect de la*  
1080 *priorité et de la sécurité des usagers. Ce problème vous a déjà été signalé. Plusieurs habitants de Riaz m'ont*  
1081 *fait part de cette situation et j'ai moi-même rencontré la même difficulté : alors que je descendais avec ma*  
1082 *voiture la Rue de Saletta et que j'étais déjà engagé dans le rétrécissement de la chaussée, je me suis*  
1083 *retrouvé face à un véhicule arrivant de la Rue de Champy, sans avoir pu l'anticiper en raison de la*  
1084 *configuration des lieux et du manque de visibilité. J'ai alors été contraint de faire marche arrière, afin de*  
1085 *céder la priorité de droite.*

1086

1087 *Il m'a été mentionné que la Commune devait analyser la situation, pourriez-vous m'indiquer si des mesures*  
1088 *sont prévues prochainement pour ce carrefour ? »*

1089

1090 Monsieur Bertrand Huguenot adresse la réponse suivante :

1091

1092 *« Il s'agit d'un point que l'on abordera lors de la prochaine séance de la commission technique. »*

1093

1094 Monsieur le Vice-président remercie les intervenants.

1095

1096 La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe aux remarques et commentaires.

1097

1098

### 1099 **REMARQUES - COMMENTAIRES**

1100 Monsieur le Vice-président demande si un membre du Conseil général souhaite faire une remarque ou un  
1101 commentaire.

1102

1103 Madame Stéphanie Klaus remercie le groupe citoyens qui a mis sur pied le premier marché de Noël riazois :

1104

1105 *« Merci également au Conseil communal d'avoir soutenu cette organisation. Les stands étaient de qualité,*  
1106 *De nombreuses personnes ont pu faire leurs emplettes de Noël en saluant leurs concitoyens et en dégustant*  
1107 *une tisane de Noël ou de délicieux mets. Vivement l'année prochaine ! »*

1108

1109 Monsieur le Vice-président remercie Madame Klaus pour son intervention. La parole n'étant plus sollicitée  
1110 par les membres du Législatif, il se tourne vers Madame la Syndique qui souhaite dispenser quelques  
1111 précisions sur la soirée d'informations à la population, prévue le 23 février 2026.

1112

1113 Madame la Syndique donne les informations suivantes :

1114

1115 *« Comme en 2024, le Conseil communal a décidé d'organiser une séance publique d'informations à la*  
1116 *population, comme vous avez pu le lire dans la dernière édition du Riazois. Cette séance se tiendra le lundi*  
1117 *23 février 2026, à 20 h 00, dans cette même salle des Combles des Monts 14. Elle débutera par une*  
1118 *présentation et le fonctionnement du Conseil général. Elle sera suivie des rapports-bilans des six*  
1119 *commissions du Conseil général. Puis, le Conseil communal se présentera à son tour et répondra aux*  
1120 *questions du public.*

1121

1122 *Nous comptons sur une présence nombreuse des représentants du Législatif à cette séance. Nous vous en*  
1123 *remercions. »*

1124 Monsieur le Vice-président remercie Madame la Syndique pour ses informations.  
1125 Avant de passer à la conclusion, il demande encore quelques instants d'attention et invite les personnes qui  
1126 sont intervenues au cours de cette séance à remettre leurs écrits, soit de main à main à la secrétaire avant  
1127 de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Sateur, au plus tard jusqu'au lendemain à midi.  
1128

1129 A 21 heures 17, Monsieur le Vice-président met un terme à la séance du Conseil général du 16 décembre  
1130 2025. Il formule ses meilleurs vœux en vue des prochaines Fêtes de fin d'année et invite à la collation servie  
1131 à la sortie de la salle. Il remercie l'assemblée pour son attention et sa participation, avant de lui souhaiter  
1132 une très belle fin de soirée.  
1133

1134

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL**

1135

1136

1137

La Secrétaire

Le Vice-président

Diana Sateur

Thomas Bosson

Le Secrétaire du procès-verbal

Gilles Liard

1138